

# VILLE DE TOURBES

## COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 10 DÉCEMBRE 2019

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, le MARDI 10 DÉCEMBRE 2019 à 18h30 sous la Présidence de Mr le Maire.

### Présents : 14 membres

Mr Christian JANTEL Maire

Mme Mélanie ROUSSILLON 1<sup>ère</sup> Adjointe

Mr Michel VINCENT 2<sup>ème</sup> Adjoint

Mme Cristelle MORENO 3<sup>ème</sup> Adjoint

Mr Frédéric SERVELLERA 4<sup>ème</sup> Adjoint

Mmes Carole BONNET, Liliane DAMIENS, Sylvie MEUNIER, Alix PICHON MATHIEU,

Mrs Michel CONNAN, Mr Jean-Luc GUIRAUDOU, Christian LOPEZ, Lionel PUCHE, Jean-Marc SOTO

### Absents excusés: 4 membres (dont 1 pouvoir)

Mr José MINANO donne pouvoir à Mr Lionel PUCHE

Mme Christine RENAUDEAU

Mrs Luc MARCO et Guillaume ROUSSILLON

Soit au total : 15 Membres présents ou représentés.

Secrétaire de la séance et rédacteur du Compte Rendu : Michel VINCENT

## ORDRE DU JOUR

En préalable à l'ordre du jour Mr le Maire prononce quelques mots à la mémoire de Mr Richard BORON qui vient de nous quitter puis fait observer une minute de silence.

### 1) Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 29 OCTOBRE 2019

Mr Christian LOPEZ souhaite revenir sur la remarque de Mr PUCHE qui prétendait que l'on pouvait obtenir un meilleur taux que 1,5% pour le prêt du Groupe Scolaire et demande si on a pu obtenir une autre offre de prêt à un taux inférieur. Mr le Maire répond qu'à ce jour personne n'a fourni une offre meilleure et que seule la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts) est capable de prêter sur 40 ans à un taux de 1,5%.

Mr Lionel PUCHE revient sur la réponse de Mme Alix PICHON MATHIEU qui lui avait fait remarquer qu'ayant participé à toutes les réunions de la Commission Finances, il n'avait jamais formulé cette remarque. Mr Puche souligne qu'il avait demandé à Monsieur le Maire si les prêts étaient capés, il lui a été répondu non.

**VOTE : 11 Pour (y compris 1 pouvoir) 4 Abstentions**

## 2) Délibérations :

### -----A) Modification des statuts CAHM

Dans le cadre de la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée, que la commune a intégré au 1<sup>er</sup> janvier 2017, un certain nombre de compétences obligatoires et optionnelles ont été déléguées par les communes à la CAHM

La Loi NOTRe impose aux communes de nouvelles dispositions en matière de délégation de compétences et celles qui étaient optionnelles hier, deviennent obligatoires à partir de janvier 2020.

A ce titre et dans l'esprit de la Loi NOTRe, la CAHM propose de modifier ses statuts en optant pour une nouvelle compétence optionnelle : la création et la gestion des Maisons France Service.

Le conseil municipal est sollicité pour accepter cette nouvelle proposition (annexe jointe).

**Vote : 14 Pour (y compris 1 pouvoir) 1 Abstention**

### -----B) Décision modificative budget Investissement 2019

Le montant initial du cumul des prêts inscrit au budget d'investissement 2019 en recette était de 1 600 K€.

Suite à la mise en place effective des prêts concernant la construction du groupe scolaire (Eduprêt 1 448 375 €) et l'aménagement de ses abords (Mobiprêt 367 000 €), leur cumul (1 815 375 €) étant supérieur à la prévision (1 815 375 € - 1 600 000 €) il convient donc de rectifier le montant global des prêts en inscrivant le montant effectif soit + 215 375 €.

Cette décision modificative concerne donc en recette d'investissement le **chapitre 16 article 1641 où sera inscrit + 215 375 € et au chapitre 23 en dépense d'investissement où sera inscrit + 215 375 €.**

Le conseil municipal est invité à régulariser les chapitres 16 et 23 comme proposé (annexe jointe)

**VOTE : 15 Pour (y compris 1 pouvoir)**

### -----C) Décision modificative budget d'investissement 2019

Suite au dépôt de dossiers de demande de subvention nous avons d'ores et déjà enregistré les réponses suivantes :

- Conseil départemental **30 650 €** pour les abords du GS,
- Conseil régional **70 412 €** pour les abords du GS

Suite au montant annoncé du FAIC 2019 (Fond d'Aide à l'Investissement des Communes) voté par le CD34 pour un montant de **29 350 €** (prévu dans le BP 2019 à la hauteur de 20 000 €),

Il convient donc d'effectuer un ajustement de nos recettes d'investissement et donc de nos dépenses.

Ainsi au chapitre 13 article 1322 il convient d'inscrire un nouveau montant de l'ordre de **+ 110 412 €**

**Ainsi il convient aussi d'inscrire au chapitre 13 Article 1323 un nouveau montant de l'ordre de +110 412 €**

Afin d'équilibrer le budget d'investissement il est aussi nécessaire de corriger d'autant le **montant des dépenses d'investissement inscrit au chapitre 23, soit + 110 412 €**

**Le global cumulé (DM1 215 375 €+ DM2 110 412 €) tant en recette qu'en dépense d'investissement sera de l'ordre de 325 787 € (annexe jointe).**

- **VOTE : 15 Pour (y compris 1 pouvoir)**

----- **D) ZAC des Flabègues**

La ZAC des Flabègues approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2007 a constitué un potentiel aménageable de plus de 11 ha.

Un premier permis d'aménager a été déposé par la société Terres du Soleil en décembre 2016 pour l'aménagement de 44 lots constructibles.

A ce jour toutes les parcelles sont vendues ou réservées, bon nombre de permis de construire ont été déposés et accordés et déjà les premiers habitants sont sur place.

Afin de poursuivre cet aménagement global, un second permis d'aménager a été déposé en date du 27/09/2018 puis un troisième en date du 27/09/2019 par la même société TDS pour la création de 20 lots supplémentaires.

Tous les trois ont été refusés

Ces dossiers ont reçu de la part de la DDTM une fin de non-recevoir au prétexte qu'au regard du RNU (Règlement National d'Urbanisme) dont nous dépendons et en l'absence de PLU, **nous étendions l'urbanisation**

Cette interprétation et cette opposition totalement gratuites et sans fondement légal aurait pu nous conduire à déposer un recours dont nous serions très vraisemblablement sortis bénéficiaires.

Suite à ma requête visant à obtenir par écrit une position officielle de la DDTM, « curieusement » aucune réponse émanant de cette instance ne nous est parvenue.

Afin de ne pas envenimer la situation et nos relations avec les services de la DDTM nous avons privilégié la négociation.

Dans cet esprit une nouvelle rencontre avec la DDTM a eu lieu et en voici la teneur et la conclusion :

**« Dans l'attente de l'approbation d'un PLU, si la Commune s'engage par délibération à ne pas poursuivre l'aménagement de la ZAC des Flabègues au-delà de la 2<sup>ème</sup> tranche, alors cette dernière sera approuvée ».**

Ainsi la prise en compte de la problématique des eaux pluviales sur ce secteur, la nécessité de terminer dans les meilleures conditions de durabilité les voies principales et l'aménagement des annexes, l'obligation d'établir un schéma très clair, fonctionnel et sécurisé de la desserte globale de ce secteur, me conduisent à vous demander de bien vouloir accepter la proposition non négociable de la DDTM.

Par ailleurs la ZAC des Flabègues n'existant plus que par et pour son périmètre, le règlement associé n'est plus applicable et pourrait nous permettre de rétablir sur toutes les tranches d'aménagement à venir, les taxes d'urbanisme afférentes.

Concernant la 2<sup>ème</sup> tranche une estimation de recette attendue pour la Commune, de l'ordre de 35 000 €, est très probable.

Mr le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur une nouvelle dépose du permis d'aménager de la 2<sup>ème</sup> tranche accompagnée de l'acceptation par le conseil de ne pas poursuivre l'aménagement de la ZAC des Flabègues au-delà de la 2<sup>ème</sup> tranche

**VOTE : 2 Pour 13 Abstentions (y compris 1 pouvoir)**

#### **-----E) Choix des entreprises construction pôle commercial**

Suite à la consultation publique lancée pour le choix des entreprises devant agir pour la construction de la surface commerciale (5 commerces) qui sera située sur l'espace Bellevalia, le conseil municipal est sollicité pour le choix final des entreprises ayant répondu pour l'ensemble des lots (annexe jointe)

**VOTE : 15 Pour (y compris 1 pouvoir)**

#### **-----F) Renouvellement des travaux d'été**

Afin de procéder au lancement de l'appel à candidature pour les travaux d'été donnant accès à la possibilité d'obtenir le permis de conduire, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur la reconduction de cette disposition et sur la sélection de 4 jeunes Tourbains en juillet et août 2020 pour l'accomplissement de travaux d'intérêt général.

**VOTE : 15 Pour (y compris 1 pouvoir)**

**----- G) Avenant contrat HORIZON ON LINE PARASCOL**

La création de l'ALP et de l'ALSH est effective et officiellement reconnue par la CAF de l'Hérault depuis le mois de septembre 2019.

Pour le bon fonctionnement des services périscolaires et afin de mettre en place des conditions de réservation, de facturation, de paiement et de suivi des prestations, il s'avère nécessaire de rechercher un système de gestion basé sur un logiciel informatique fiable, pratique, simple de maintenance et d'utilisation, il est proposé au conseil municipal de retenir la proposition « PARASCOL » sous forme d'avenant au contrat déjà souscrit auprès de la société HORIZON ON LINE (annexe).

L'acquisition et la maintenance de ce logiciel représente les coûts suivants :

**1<sup>ère</sup> année**

Investissement 1079,04 €/TTC

Fonctionnement..... .269,76 €/TTC

**Années suivantes** (contrat de 3 ans) .....736,80 €/TTC

Le conseil municipal est invité à valider cette proposition.

**VOTE : 15 Pour (y compris 1 pouvoir)**

**3) Questions diverses :**

Mr le Maire nous fait part des différents courriers reçus, à savoir :

----lettre des « Restaurants du Cœur » qui souhaite obtenir un don de la Mairie. Mr le Maire rajoute qu'il serait souhaitable que nous le fassions car ils interviennent sur le village auprès de personnes dans le besoin. Le conseil est d'accord sur le principe.

----Lettre de « 30 millions d'amis » pour le renouvellement de la convention sur la stérilisation des chats errants du village : le Conseil donne son accord pour ce renouvellement pour une nouvelle année.

Ensuite Mr le Maire fait un point sur les factures du Groupe Scolaire qui ont déjà été payées.

Mr Christian LOPEZ demande si la création du pôle commercial sur Bellevalia engendrera la création d'emploi : Mr le Maire répond que non pour l'instant.

Mr Lionel PUCHE signale que la buse traversant le chemin de St MACAIRE est bouchée. Mr le Maire précise qu'il ne s'agit pas du chemin St Macaire mais de la RD 125 E2.

Mme Carole BONNET demande si la Route de CAUX sera refaite après que les travaux en cours seront terminés : Mr le Maire répond que oui.

Elle précise également que sur le Chemin de Terre Fine il y a plein de trous et que l'éclairage public ne fonctionne pas dans certains secteurs du village.

**L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 20h25**